



PRÉFET DE LA GIRONDE

Reçu le
20 FEV. 2015
SUAT

Bordeaux le 06 février 2015

Service Territorial de l'architecture
et du patrimoine de la Gironde

54 rue Magendie
CS 41229
33081 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 00 87 10
Fax :

à

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Urbanisme, Aménagement et transport
Unité planification, Energie, Climat
Cité Administrative -- BP 90
33090 Bordeaux cedex

à l'attention de madame Isabelle Capelle

Affaire suivie par : C. Boulard
Courriel : sdap.gironde@culture.gouv.fr

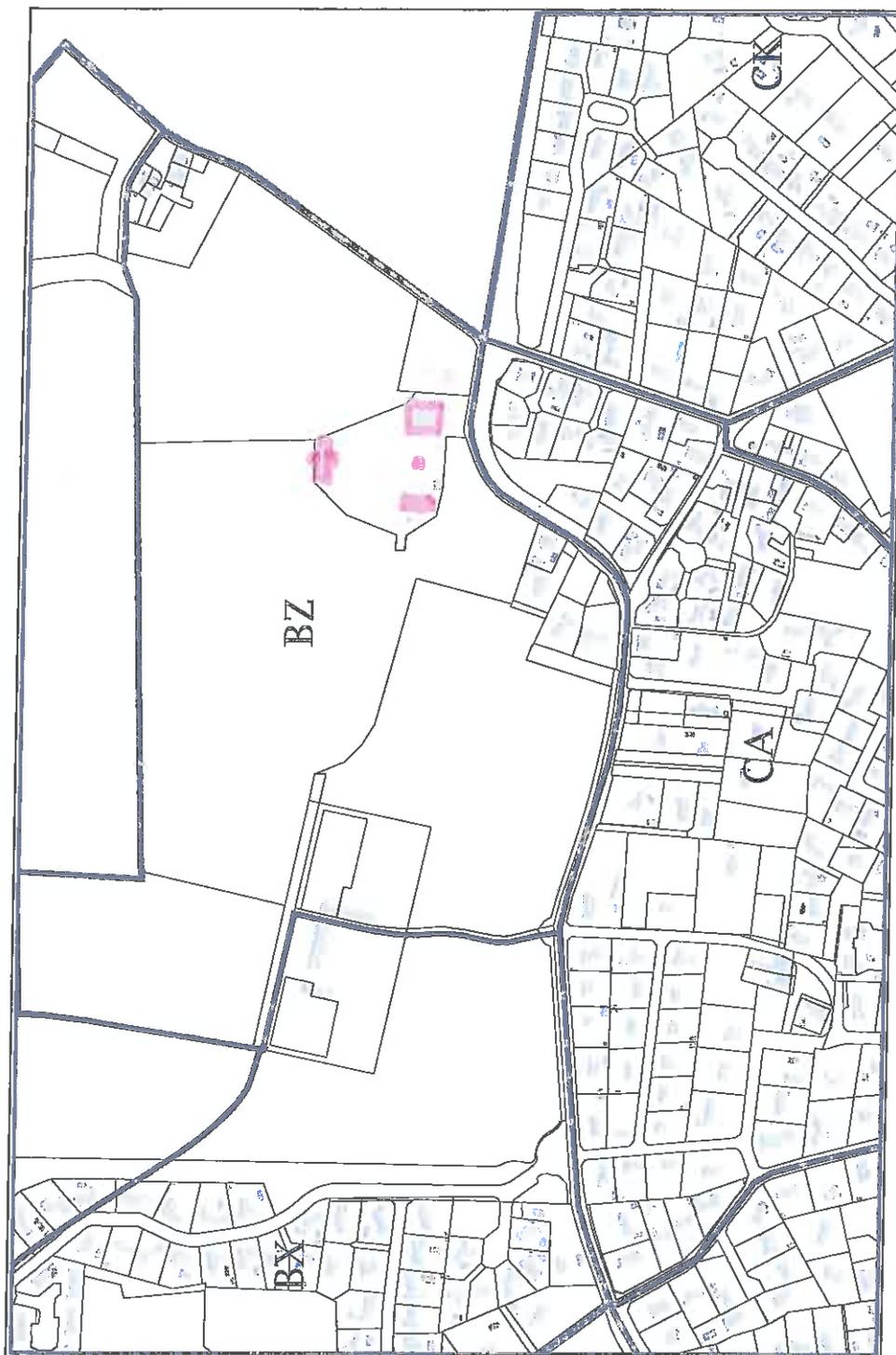
Objet : - Commune de Cestas
- Plan Local d'Urbanisme -- Porter à connaissance -

Faisant suite à votre demande d'informations relatives au projet de Plan Local d'Urbanisme (P.A.C.) de la commune de Cestas, prescrit par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2014, j'ai l'honneur de vous faire connaître les remarques que ce projet attire de ma part :

- LISTE DES SERVITUDES :

La liste des servitudes n'étant pas jointe à votre envoi, vous trouverez ci-joint les deux arrêtés de protection concernant le Château Haussmann à Cestas (partiellement ISMH les 29.10.1975 et 22.11.1989). Le plan annoté en couleur des éléments protégés générant le report de rayons de protection est également joint.

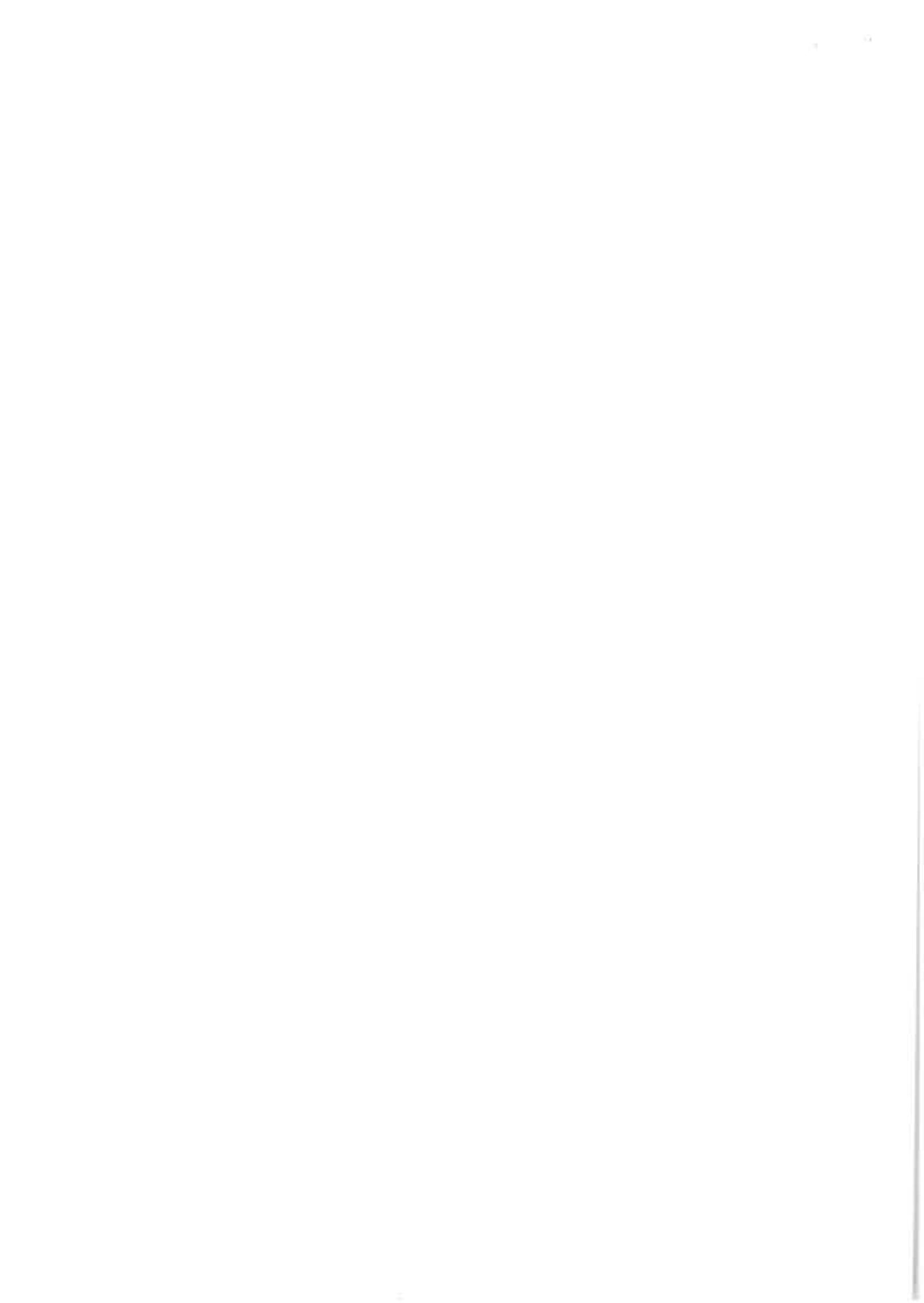
Catherine Chimits



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

A R R E T E

portant inscription du château Haussmann à CESTAS
(Gironde) sur l'inventaire supplémentaire des
monuments historiques

Le préfet de la région Aquitaine
Préfet de la Gironde

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;
- VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- VU l'arrêté en date du 29 octobre 1975, portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et toitures du château et du château d'eau ;
- LA Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Aquitaine entendue en sa séance du 21 septembre 1988 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- CONSIDERANT que le château Haussmann à CESTAS (Gironde) présente un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son originalité et de sa cohérence, illustrant la tendance bourgeoise du style éclectique Napoléon III ;

A R R E T E

- Article 1er :** Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : les façades et toitures des communs, la cage d'escalier, le grand salon, le petit salon, le cabinet de travail et la salle à manger du château Haussmann, 65, avenue du baron Haussmann à CESTAS (Gironde), situé sur la parcelle n° 7 d'une contenance de 1 ha 1 a et 30 ca figurant au cadastre, section BZ et appartenant à Madame FOLIN Madeleine, Henriette, Simone, née le 6 février 1913 à LIT ET MIXE (Landes) retraitée, épouse de BELLEMER Jean, demeurant 67 avenue du baron Haussmann à CESTAS (Gironde). L'intéressée en est propriétaire par acte passé le 29 décembre 1977 devant maître YAIGRE, notaire à BORDEAUX (Gironde) et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX (Gironde) le 1er février 1978, volume 6888, n° 2.
- Article 2 :** Le présent arrêté complète l'arrêté du 20 octobre 1975 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et toitures du château susvisé.
- Article 3 :** Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.
- Article 4 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX le, 22 NOV. 1989

Le Préfet de Région,

Pierre CHASSIGNEUX

Pour ampliation
Le Chef de Bureau délégué



BESSILLERE LAVOTHE

b./P.M.

Conservation
des Bâtim. de France

ARRÊTÉ

Date : 28 JANV. 1977

N°

SECRETARIAT D'ETAT
A LA CULTURE

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques des 28 Janvier, 24 Mars et 26 Mai 1975 ;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les édifices (ou parties d'édifices) des XIXème et XXème siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.

PARIS (10ème) - Hôtel Leblanc-Barbedienne, 63, rue de Lancry (façade et toiture sur rue, escalier avec sa rampe en fonte et salon au 1er étage avec décor).

- VAL-DE-MARNE -

BOISSY-SAINT-LEGER - Château du Piple (façades et toitures du château et de l'Orangerie ; grand et petit salons du rez-de-chaussée avec leur décor et fontaine Saint-Babouin).

VINCENNES - Musée du Bois, 40, route circulaire du Lac Daumesnil, dans le bois de Vincennes (bâtiment principal en totalité).

II - REGION D'ALSACE.

Bas-Rhin

STRASBOURG - Immeuble, 56, allée de la Roberteau (façade et toiture sur rue).

- Hôtel particulier, 76, allée de la Roberteau (façade et toiture sur rue).

- Immeuble, 1, place Broglie (torelle d'angle et balcons des 3ème et 4ème étages).

26 JANV. 1977

BORDEAUX le

Dépot : 939. Vol. 649.6. N°

Reçu : G. R. T. L. S.

axs	
alafres	
Total	

Le Conservateur.

[Signature]

...../.....

- BAS-RHIN (Suite) -

- STRASBOURG (Suite) - Immeuble, 22, rue du Général Castelnau (façades et toitures sur rues, vestibule et escalier avec sa rampe en fer forgé).
- Immeuble, 22, rue Kleider (façades et toitures sur rue, y compris la grille d'entrée).
- Immeuble, 46, rue des Vosges (façade et toiture sur rue).

- HAUT-RHIN -

- COLMAR - Immeuble, 4, rue des Artisans (façade et toiture sur rue de la partie droite de l'immeuble).
- Immeuble, 7, rue Bartoldi (façades et toitures sur rue, y compris la grille en fer forgé).
- GUEBWILLER - Immeuble, 104, rue de la République (façade et toiture sur rue).

III - RÉGION D'AQUITAINE.

- DORDOGNE -

- BERGERAC - Château de Mounay-Sully (façades et toitures de l'ensemble des bâtiments).
- PERIGUEUX - Hôtel de la Préfecture (façades et toitures, les trois salons, la salle à manger et le grand vestibule avec son escalier à double révolution).
- Ancienne loge maçonnique, 10, rue Saint-Front (façades et toitures).

- GIRONDE -

- ARCAHON - Casino municipal (façades et toitures).
- BORDEAUX - Temple des Chartrons, rue Notre-Dame (en totalité).
- Galerie bordelaise entre la rue des Piliers de Tutelle et la rue Sainte-Catherine (en totalité).
- Fontaine de la place Anédée-Larrieu, ainsi que le mur du fond du marché avec les deux autres fontaines qui sont adossées à ses extrémités.

- CESTAS - Château (façades et toitures du château et de la tour octogonale située près des communs).

- LANDES -

- AIRE-SUR-ADOUR - Halles aux grains (en totalité).
- MONT-DE-MARSAY - Hôtel de la Préfecture (façades et toitures).
- Eglise de la Madeleine (en totalité).

BOUCHES-DU-RHONE

- MARSEILLE - Préfecture (façades et toitures).

VAR

- HYERES - Villa Marie-Laure de Noailles ou château Saint-Bernard (façades et toitures de la ville, jardin et reste de l'ensemble de l'ancien château).
- Villa Tholozan ou Alberti, boulevard d'Orient (en totalité).

VAUCLUSE

- AVIGNON - Hôtel-de-Ville, place de l'Horloge (façades et toitures, escalier d'honneur et salle des fêtes).
- ORANGE - Théâtre Municipal, allée Aristide Briand (façades et toitures).

XXI - REGION RHONE-ALPES.

LOIRE

- SAINTE-JUST-EN-CHEVALET - Château de Contenson (façades et toitures).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 Octobre 1975.



Michel GUY

